



travail en cdd et patron d'un salon de toiletage bénéficiaire de

Par **alex1305**, le **07/09/2011** à **18:54**

j'ai crée ma société de toiletage canins le 01 septembre 2008 et j' ai bénéficié de l'ACCRE en demandant a pôle emploi de libérer la moitié des droits restants ce qui a été fait.

aujourd'hui mon magasin ne fonctionne pas très bien et j'ai du reprendre un travail en cdd du 03 janvier 2011 au 22 juillet 2011.

a ce jour pôle emploi ne veut pas me régler mes indemnités sous prétexte que je suis bénéficiaire de l ACCRE (en 2008)

mes 7 mois de travail ouvre droit a des indemnités??? que puis je faire pour y avoir droit

merci d'avance